

du jour, mais je crois qu'il est important, puisque nous étudions les crédits de la direction des affaires indiennes, que le ministre saisisse cette occasion pour amplifier sa très brève déclaration préliminaire en réponse à la question qui elle-même soulève certaines questions fondamentales très importantes au sujet de ce qu'il a en vue. J'espère que le ministre fera une déclaration amplifiée et qu'elle sera de nature à m'encourager.

Je voudrais rappeler au ministre, avant qu'il réponde, que certains se souviennent d'une tentative faite en 1927 pour régler toute la question des Indiens au moyen d'une subvention spéciale de \$100,000 par année au lieu des fonds du traité, expression souvent employée pour désigner les sommes versées aux Indiens de la Colombie-Britannique. Je mentionne ce fait, car j'espère que lorsque le ministre parle des négociations avec les Indiens de la Colombie-Britannique au sujet de la question des terres indiennes et de son règlement conformément à des modalités plus étendues que celles qui étaient prévues dans le bill sur les réclamations des Indiens, il ne songe pas au genre de règlement effectué en 1927.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, aucun crédit, dans les prévisions de dépenses, ne mérite une étude plus poussée que celui-ci qui porte sur les affaires indiennes. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement pénible de mettre de côté un discours soigneusement préparé. Je désire souligner trois points. Nous nous attendions qu'on verrait promptement, à cette session-ci, à l'établissement d'une Commission des réclamations des Indiens. Nous espérons qu'il serait fait promptement une complète révision de la loi sur les Indiens et que l'on cesserait de suspendre et de mettre aux oubliettes le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes. Nous comptons que les prévisions de dépenses du ministère seraient déferées au comité permanent et renvoyées aussitôt que possible à l'étude.

L'année 1967 marquera le centenaire de la Confédération mais ce centenaire ne représente qu'un incident dans la longue histoire des Indiens de ce pays. Permettez que nous, les héritiers de cette grande nation, voyons maintenant à assurer que 1967 soit l'année où les anciens droits du peuple indien seront sauvegardés et augmentés de façon que celui-ci jouisse de possibilités plus nombreuses et éprouve une fierté nouvelle pour son pays d'origine.

M. Peters: Monsieur le président, moi aussi, je serai bref. En Ontario, les problèmes rela-

tifs aux Indiens causent de nombreuses difficultés. Le public a été saisi de la situation grâce à des émissions télédiffusées de la région de Rainy River-Kenora ces derniers mois.

Je me demande si le ministre serait disposé à faire connaître au comité les dispositions qu'il a prises avec la province d'Ontario au sujet des versements de bien-être, s'il s'agit d'un programme général amorcé par le ministre, s'il a remis au gouvernement provincial toutes les responsabilités en matière de bien-être, et quel accord a été conclu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en ce qui concerne les versements de bien-être.

Je remarque au crédit visant les subventions, que les versements en espèces aux Indiens ont été augmentés considérablement. Je me souviens des observations d'un député faites il y a quelques années, par feu M. Hardie, lorsqu'il évoquait les difficultés des Indiens et les sommes insignifiantes qui leur étaient versées dans plusieurs régions du pays. Si les subventions avaient été doublées, triplées, ou quadruplées, ces gens ne pourraient encore maintenir un niveau de vie convenable.

Nous avons une responsabilité, comme le député de Carleton l'a dit, celle de résoudre les problèmes auxquels nous faisons face depuis longtemps. On reconnaît en général, je crois, qu'il sera très difficile d'établir la Commission des réclamations des Indiens. Pendant la campagne électorale, j'ai entendu de nombreux candidats parler de cette commission comme si l'établissement en était un fait accompli, et j'ai entendu plusieurs députés du gouvernement en parler comme d'un *statu quo*. S'il en est ainsi, rien ne s'y oppose, j'imagine. Mais nous nous intéressons à la question, et si le ministre ne veut pas nous donner maintenant de renseignements, peut-être pourrait-il m'en faire parvenir. J'aimerais connaître les détails de l'accord qui a été élaboré avec la province d'Ontario pour résoudre le problème qui a surgi dans certaines parties de cette province et qui a amené un changement de méthode dans le versement des prestations de bien-être.

Je ne m'inquiète pas tant de savoir si l'Indien sera plus avantagé en vertu du régime de bien-être de l'Ontario, qu'en vertu de celui du gouvernement fédéral parce qu'en fait je crois que ce sera le cas; il sera probablement deux ou trois fois plus avantagé qu'en vertu du régime provincial. On ne